



CONTACT

Maryse Gits

SOFTIMAT

Tél.: +32 2 352 83 86

maryse.gits@softimat.com

Lasne, le 8 juillet 2020

PUBLICATION CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 2 MAI 2007

Softimat SA publie ci-dessous l'information requise par l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées.

1. CHANGEMENT DU DÉNOMINATEUR

• Montant total du capital social :	15.917.990,62€
• Nombre total des actions ordinaires existantes :	4.474.846
• Nombre total de droits de vote (dénominateur) :	4.474.846
• Nombre total des warrants existants (chaque warrant conférant le droit à son détenteur de souscrire à 1 nouvelle action ordinaire) :	0
• Nombre total des options existantes (chaque option conférant le droit à son détenteur d'acquérir de Softimat 1 action ordinaire existante) :	0

Cette publication fait suite (a) à la réduction de capital de 1.253.265,30€, par le biais du rachat de 436.357 actions propres rachetées entre le 16 avril 2018 et le 20 février 2019, en vertu de l'autorisation conférée par l'AGE du 15 février 2016, publiée au Moniteur Belge du 4 mars 2016 et (b) à la réduction de capital de 2.303.554,05€, par le biais du rachat de 620.731 actions propres rachetées entre le 4 mars 2019 et le 30 mars 2020, en vertu de l'autorisation conférée par l'AGE du 18 juin 2018, publiée au Moniteur Belge du 17 juillet 2018.

Ces deux réductions de capital ont été constatées par l'AGE du 15 mai 2020, le procès-verbal ayant été publié au Moniteur Belge du 18 juin 2020.